
Rencontre Conférence des Présidents d'université et parlementaires

Membres de la CPU

- Lionel Collet, Président de la CPU et de l'Université Claude Bernard Lyon I
- Simone Bonnafous, Vice-Présidente de la CPU et Présidente de l'Université Paris XII Val de Marne
- Jacques Fontanille, Vice-Président de la CPU, Président de l'Université de Limoges
- Jean-Pierre Finance, Président de l'université Henri Poincaré à Nancy et ancien Président de la CPU
- Eric Martin, Président de l'Université de Bretagne Sud – Lorient – Vannes
- Jean-Loup Salzmann, Président de l'Université paris XIII Villetaneuse St-Denis Bobigny
- Yves Lecointre, Président de l'Université de Nantes
- Alain Brillard, Président de l'Université Mulhouse Colmar
- Philippe Dulbecco, Président de l'Université d'Auvergne
- Daniel Filâtre, Président de l'Université Toulouse Le Mirail, Président de la Commission de la pédagogie et de la formation continue
- Jean-Pierre Gesson, Président de l'Université de Poitiers, président de la commission des affaires internationales et européennes à la CPU

Députés

- Jean-Yves Domenech, Député du Val de Marne et Maire de Cachan
- Daniel Fasquelle, Député du Pas-de-Calais
- Marietta Karamanli, Députée de la Sarthe et vice-présidente du groupe parlementaire chargé de l'enseignement supérieur
- Alain Claeys, Député-maire de Poitiers
- Jean-Yves Le Déaut, Député de Meurthe et Moselle
- Françoise Guégot, Députée de Seine-Maritime, rapporteur sur le thème de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à la commission des affaires culturelles et de l'éducation
- Catherine Coutelle, Députée de la Vienne

Autres participants

- Bertrand Monthubert, secrétaire national du PS à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Pascale Baudry, groupe PS
- Catherine Reine, assistante parlementaire de Mme Marie-Hélène Amiable, députée des Hauts de Seine
- Eric Espéret, délégué général de la CPU

Budgets et ressources des universités

Lionel COLLET

Comme Jacques Fontanille vous l'a indiqué, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche a bel et bien été augmenté dans sa globalité pour l'année à venir. Cependant, la question reste entière de savoir qu'elles seront les sommes qui seront réellement versées à nos établissements. En effet, si cette augmentation budgétaire ne sert qu'à revaloriser les salaires des nouveaux entrants dans les carrières – ce qui est nécessaire – ou bien ne sert qu'à appliquer des mesures gouvernementales, que restera-t-il aux présidents d'université pour faire vivre l'autonomie qui a été reconnue à leurs établissements ? De quelle marge de manœuvre budgétaire disposeront-ils concrètement ?

Jacques FONTANILLE

Notre interrogation porte également sur la masse considérable d'engagements hors crédits budgétaires consacrés à des partenariats public / privé pour l'investissement. La totalité des crédits budgétaires réservés à l'investissement représente 305 millions d'euros. Les crédits pour la mise en sécurité prévus annuellement sont reconduits à hauteur de 67 millions d'euros. Des mesures spécifiques sont prévues pour la dévolution du patrimoine pour approximativement 11 millions d'euros. Lorsque l'on cumule ces sommes, nous arrivons à environ 386 millions, c'est-à-dire à un montant inférieur aux 420 millions d'euros prévus pour les partenariats public / privé.

Bien sûr, nous ne parlons là que de l'augmentation budgétaire d'un milliard d'euros, non du stock. Il y a, autour de cette table, quelques présidents qui se sont engagés dans des opérations de partenariats public / privé pour traiter de grandes difficultés sur certains campus. Nous faisons rencontrons de grandes difficultés pour finaliser ces dossiers, notamment pour les stabiliser du point de vue réglementaire.

Alain CLAEYS

De votre côté, avez-vous fait un recensement des opérations public / privé ?

Jacques FONTANILLE

Actuellement, deux ou trois opérations sont prêtes à être financées sur ce budget. De toutes façons, cela ne consommera qu'une toute petite part du budget. Si une telle somme devait être maintenue, nous devrions absolument trouver des solutions pour engager une consommation qui ait un effet dans les années qui viennent. En effet, un partenariat public / privé finalisé vers 2011, voire 2012, et qui commencerait à se mettre en œuvre à cette date-là, ne pourrait avoir d'effets que dans plusieurs années. De plus, il existe d'autres solutions que le partenariat public / privé pour investir en matière immobilière.

Bertrand MONTHUBERT

Si ces 420 millions d'euros ne peuvent pas être engagés, la dotation en capital ne pourra être faite en 2010 ?

Jacques FONTANILLE

Il ne s'agit pas d'une dotation de ce type. Dans les engagements qui ne figurent pas dans le crédit budgétaire, 165 millions d'euros de produits financiers résultent du placement des milliards d'EDF. Les 420 millions d'euros sont une mesure nouvelle, dans la suite de ce qui avait été fait l'an dernier mais dans de plus petites proportions, qui est considérablement amplifiée sans que nous sachions encore comment nous allons les utiliser.

Bertrand MONTHUBERT

Cette somme sera-t-elle alors reportée d'année en année ?

Jacques FONTANILLE

Cela serait en effet la moins mauvaise situation.

Alain CLAEYS

Le risque est que ces lignes budgétaires ne soient pas consommées cette année. Quelle est la règle de fongibilité des 107 millions d'euros qui sont en principe affectés aux établissements ? Ces crédits sont-ils fléchés ?

Jacques FONTANILLE

Cette somme vient abonder l'enveloppe de fonctionnement, sur laquelle le modèle de répartition sera appliqué pour l'affectation des crédits aux différents établissements. Ce supplément de 107 millions d'euros doit absorber un certain nombre d'augmentations qui s'élèvent, selon nos estimations, à 150 millions d'euros. Par conséquent, l'augmentation des charges et des actions prévues devra nécessairement prendre sur le stock de l'an dernier.

Prenons un exemple : l'équivalence entre les travaux dirigés et les travaux pratiques inscrites par décret dans le statut des enseignants-chercheurs entraîne un nouveau calcul de leur service annuel. Les enseignants-chercheurs qui animaient beaucoup de travaux pratiques voyaient ainsi leur service recalculé comme s'ils faisaient des travaux dirigés, qui coûtent plus. Cette mesure a été évaluée au niveau national à 45 millions d'euros. Or, en raison du mode de calcul actuel, les universités toucheront 34 millions d'euros en plus. La différence sera récupérée sur le stock et remis en jeu par la répartition des 45 millions. Ce type de mesure risque de conduire à ce que l'augmentation des 107 millions d'euros soit très vite consommée par des charges nouvelles et non par des activités supplémentaires. Cette inquiétude est d'autant plus vive que déjà, l'an dernier, une augmentation comparable est intervenue mais ne s'est pas traduite par une augmentation d'activités.

Daniel FASQUELLE

Vous estimez que les 107 millions d'euros sont insuffisants et qu'une augmentation affichée de crédit n'arrivera pas nécessairement dans les universités. Je reviens sur les 420 millions d'euros : les opérations du Plan Campus sont-elles comprises dans cette somme ?

Jacques FONTANILLE

Non, les opérations du Plan Campus portent sur les 165 millions d'euros de produits financiers qui résultent du placement.

Daniel FASQUELLE

Je pense qu'il faudrait que nous discussions de cette colonne « partenariats public / privé ». On ne peut pas rajouter des choses qui seront réellement versées par des loyers sur 25 à 27 ans dans le budget d'une année.

Marietta KARAMANLI

Ces crédits sont fléchés pour cette partie du partenariat public / privé.

Alain CLAEYS

Dans le budget que j'ai lu, figuraient des augmentations du budget, y compris le milliard d'euros.

Marietta KARAMANLI

Il y a des efforts de présentation à faire du budget, mais cette somme est bien indiquée.

Jacques FONTANILLE

Ces crédits sont identifiés dans la loi de finance mais ne sont pas pour autant dans le budget qui est notifiable dans l'année. Pour qu'ils soient un jour utilisables, il faut qu'ils soient maintenus un certain temps.

Daniel FILÂTRE

Je vais donner un exemple. A l'Université Toulouse 2, un investissement maximal de 175 millions d'euros a été décidé. Nous espérons avoir fini les études préalables en février 2010 pour une signature des projets soit à fin 2010 soit au plus tôt, vraisemblablement en février 2011. Les premières échéances de loyers débuteront à compter de cette période et s'étendront sur 25 ans.

Jacques FONTANILLE

Et encore cette situation est-elle la plus favorable. C'est celle d'un projet qui est déjà bien engagé.

Daniel FILÂTRE

Depuis 2008, trois universités sont déjà en PPP : Toulouse 2, Vincennes, Bordeaux.

Jacques FONTANILLE

J'ai le sentiment que c'est le résultat d'un arbitrage interministériel compliqué. Je ne pense pas que la Ministre souhaite que les partenariats public / privé occupent une telle place dans le budget. Pour préserver le montant de l'augmentation et le dédier entièrement à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Ministère a été obligé d'accepter ce compromis, qui, il faut le dire, pose problème.

Simone BONNAFOUS

Une partie de ces 420 millions d'euros est une reconduction de crédits de l'an dernier.

Jacques FONTANILLE

L'un des enjeux en cause est que le 10^e mois de bourse, les 150 millions d'euros, ne figure pas dans le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche mais soit en plus. Ce n'est que mon impression personnelle, non une position de la CPU.

Lionel COLLET

Nos universités font à présent face à des dépenses nouvelles, liées au décret statutaire sur les enseignants-chercheurs, du fait notamment de la nouvelle règle selon laquelle l'heure de TP est égale à celle de TD. Cette règle coûte 120 millions d'euros aux universités.

Ces dépenses nouvelles sont aussi liées au décret du 21 juillet 2009 sur la gratification des stages dans la fonction publique. Nous devons gratifier nos étudiants lorsqu'ils sont en stage dans nos propres laboratoires à condition que ce stage dure au moins deux mois et 40 jours. Cette disposition est tout à fait compréhensible sur le terrain de l'égalité des chances mais son financement est lourd à assumer. Cette mesure coûterait plus de 40 millions d'euros. Ajoutons à cela le référentiel service, la prise en compte des enseignements non présentsiels, etc. Toutes ces mesures amputeront les crédits que l'on nous donne dans le cadre de l'autonomie des universités. Nous avons apporté deux propositions de modifications du modèle d'allocation des moyens (SYMPA). Elles n'ont pas été prises en compte. La première a trait à l'efficacité. On ne peut pas attribuer des moyens en fonction des performances des établissements sans prendre en compte

leurs taux d'encadrement. Si le taux d'encadrement est élevé, on peut espérer que les enseignants chercheurs qui font moins d'enseignement feront plus de recherche et donc que l'établissement dont ils font partie gagnera en performance.

Notre seconde proposition était que ce système global d'allocations des moyens soit abondé de manière significative. Or, aujourd'hui, nous ne pouvons pas encore dire que c'est le cas. Les augmentations budgétaires qui seront versées aux établissements permettront, une fois que nous le nouveau système d'allocations des moyens sera en place, les établissements sous-encadrés pourront accroître le niveau d'encadrement dans des délais assez rapides. Les établissements considérés comme sur encadrés auront tous les moyens de continuer à être pleinement performants. Cette situation nous pose question. A notre sens, il aurait été préférable de donner plus par emplois manquants. Dans le modèle actuel, en effet, à chaque fois qu'il manque un emploi dans une université, elle perçoit 20 000 euros. Mais lorsque l'on ôte à une université sur-encadrée un emploi, on lui verse 45 000 euros. La comparaison laisse songeur...

Simone BONNAFOUS

J'ajoute que le sur-encadrement et le sous-encadrement sont calculés par rapport à un ensemble, non par rapport à une valeur théorique, de type OCDE et autre.

Lionel COLLET

Absolument. Nous considérons que passer de 20 000 à 25 000 euros par emploi manquant n'est pas suffisant. Il serait bon de réfléchir à la manière de passer plus vite à 45 000 euros par emploi et de combler le sous-encadrement. 4 700 postes sont en cause. Il nous paraît opportun d'aller au-delà de 25 000 euros par emploi manquant.

Alain CLAEYS

Sur les 107 millions d'euros, 45 millions sont utilisés par les mesures sur les statuts et autres. Il reste donc 60 millions d'euros aux universités. Il faudrait donc, si je comprends ce que vous dites, trouver 50 millions d'euros supplémentaires.

Lionel COLLET

Sachant qu'une partie des 60 millions d'euros est absorbée par la gratification des stages et par le référentiel service.

Simone BONNAFOUS

Se pose également la question de la vitesse à laquelle nous rattraperons le déficit d'emplois. 5 000 euros sont versés en plus chaque année par emploi manquant. La Ministre s'est engagée à passer de 20 000 euros à 25 000 euros puis à 30 000 euros année par année. Or ce rythme est assez long alors qu'il s'agit de traiter d'un problème important d'égalité entre les universités.

Catherine COUTELLE

Pensez-vous que la Ministre accepte d'évoluer sur la question de ces 420 millions d'euros ?

Lionel COLLET

Cela est difficile à dire.

Alain CLAEYS

Ce que je ne comprends pas, c'est que vous parlez d'un arbitrage ministériel. Mais de quel arbitrage s'agit-il ?

Jacques FONTANILLE

J'ai cru comprendre qu'il a fallu prendre une décision pour maintenir le milliard d'euros sans introduire les 150 millions d'euros du dixième mois de bourse. Les PPP qui ont occupé toute la place.

Simone BONNAFOUS

Le dixième mois de bourse ne démarrera qu'à partir de septembre 2010.

Alain CLAEYS

Dans quelle partie du budget le 10^e mois de bourse figure-t-il ?

Simone BONNAFOUS

Il n'y figure pas. Il n'est pas prévu au budget et n'a de toutes façons à l'être que pour la période allant de septembre à décembre 2010.

Simone BONNAFOUS

J'invite la CPU et les membres du Parlement à engager un travail pour déterminer, sur plusieurs années, la réalité des investissements faits au profit des universités. Sur les années 2008, 2009 et 2010, il faudrait savoir où en sont le CPER, le PPP, les autorisations d'engagements, les exécutions budgétaires, etc.

Alain CLAEYS

Vous ne disposez pas des chiffres ?

Daniel FILÂTRE

Nous les avons par rectorat.

Simone BONNAFOUS

Mais nous ne les avons pas consolidé à l'échelon national.

Alain CLAEYS

Pour 2009, je peux comprendre que vous ne disposiez pas des chiffres, mais pour 2008 ?

Daniel FILÂTRE

En ce qui concerne mon académie, le retard a été comblé et l'Etat a fourni un effort important sur la réalisation des CPER. Un PPP qui représente un investissement de 175 millions d'euros, définit un loyer annuel de 16 à 20 millions d'euros par an.

Jean-Pierre FINANCE

En 2008, une partie importante du solde du CPER précédent a été réglée. 300 millions d'euros ont été en partie absorbés par le CPER.

Catherine COUTELLE

Les loyers sont-ils pris sur le budget ?

Jacques FONTANILLE

Oui.

Catherine COUTELLE

20 millions d'euros, c'est une somme énorme.

Daniel FASQUELLE

Quelles est l'attitude de la Caisse des dépôts et consignation ? Sentez-vous un désengagement de sa part ?

Lionel COLLET

Cette institution reste très active. Face aux partenariats publics / privés, il font valoir la création de sociétés dites de « réalisation » public / public. Il semble que le Ministère des Finances examine actuellement si le montage juridique est acceptable au regard de la législation européenne.

Jacques FONTANILLE

J'ai le sentiment que les questions politiques les plus ardues ne portent pas sur le volume de l'augmentation mais sur les modes de répartition. Tout le monde peut être d'accord sur la nécessité de doter davantage l'enseignement supérieur et la recherche. Cependant, les options politiques n'apparaissent qu'après en fonction des réponses que l'on apporte aux questions de répartition. Faut-il faire confiance ou non aux universités pour augmenter leur part de fonctionnement ou faut-il prévoir un autre type de fléchage des crédits ? Faut-il abonder largement les universités pour leur permettre d'accroître leurs activités ou faut-il, au contraire, ne pas trop leur donner de crédits pour les inciter à rechercher d'autres types de financement ?

Parfois, l'on peut avoir l'impression que les contraintes qui pèsent sur nous sont seulement destinées à faire peser des charges supplémentaires sur les universités, pour les inciter à rechercher des crédits ailleurs... même si l'on ne sait pas trop où. La CPU considère que ce n'est pas en contraignant les budgets de fonctionnement des universités qu'elles seront encouragées, par exemple, à créer des fondations ou à chercher des fonds d'une autre nature.

Derrière ces décisions, une conception politique est à l'œuvre. On dit souvent que ce sont dans les grands choix qui révèlent les options politiques ; je pense plutôt que ces dernières sont surtout révélées par les petits choix, comme les modes de répartition.

Alain CLAEYS

Dans votre analyse budgétaire, vous n'avez pas du tout parlé de recherche. Quelle est votre analyse ?

Lionel COLLET

En ce qui concerne le crédit recherche, les deux tiers de l'augmentation sont pour le crédit impôt recherche et le dernier tiers est pour la recherche publique.

Simone BONNAFOUS

Nous souhaitons produire des notes sur ces questions pendant toute la fin de l'année civile beaucoup plus précises et qui ne soient pas uniquement des analyses des flux.

Jacques FONTANILLE

La structure du budget de la recherche est la même que précédemment avec une augmentation de l'écart entre la part des prévisions de dépenses fiscales et la part de crédit budgétaire. Lorsque l'on additionne les prévisions de dépenses fiscales du crédit impôt recherche avec les crédits

budgétaires destinés à l'industrie, on arrive à 598 millions d'euros pour la recherche privée et 206 millions d'euros pour la recherche publique.

Jean-Yves DOMENECH

L'évaluation du crédit impôt recherche paraît nécessaire. On est parfois surpris quand on rentre dans le détail. Lorsque l'ingénierie financière bénéficie d'un taux de crédit impôt recherche, il y a des effets d'aubaine importants.

Jacques FONTANILLE

Une explication nous a été donnée sur ce point : au vu de la classification des types d'entreprise, une part substantielle est acheminée vers les métiers de la banque et des affaires, qui ne sont pas des secteurs réputés pour être les plus actifs en matière de recherche. Le cabinet de la Ministre nous a indiqué qu'il s'agissait d'une erreur de classification, puisqu'il y a avait à l'intérieur des entreprises parfaitement industrielles qui figuraient comme des holdings financières. Nous n'avons actuellement pas les moyens d'aller au-delà et de vérifier cette explication.

Alain CLAEYS

Indépendamment de l'aspect purement financier, l'évaluation est insuffisante. On constate des effets d'aubaine importants.

Jacques FONTANILLE

Probablement, mais nous n'avons pas les moyens à l'heure actuelle de dire comment ni pourquoi.

Fondations universitaires

Bertrand MONTHUBERT

Vous avez évoqué les fondations. Pouvez-vous en faire un premier bilan ?

Jacques FONTANILLE

Actuellement, une quarantaine de projets sont en cours. Certains sont actifs et existaient avant la loi.

Philippe DELBUCCO

Sur les fondations, nous avons mené, au sein de notre université, un premier bilan. Alain Juppé viendra nous voir prochainement pour examiner l'opportunité d'abonder les fondations universitaires dans le cadre d'une utilisation possible des fonds du grand emprunt.

Il existe aujourd'hui dix fondations universitaires au sens du dispositif créé par la LRU. Je ne parle pas des fondations partenariales ni des RTRA. Ces dix fondations ont des missions extrêmement variées. Ainsi, la fondation de Montpellier III est une fondation universitaire qui ressemble assez à une fondation partenariale : elle a été créée pour éditer un dictionnaire de grec ancien, me semble-t-il. A l'autre bout du spectre, la fondation de l'Université d'Auvergne délivre des prix, des bourses à la mobilité ou encore finance de l'innovation pédagogique.

Les dotations des fondations universitaires varient de 100 000 euros à 3 millions d'euros. Le bilan peut donc sembler assez mitigé aujourd'hui. Cela étant, nous n'en sommes qu'au tout début. Au moment du vote de la loi en avril 2008, le cabinet de la Ministre nous avait annoncé 45 projets de fondations universitaires. Nous en sommes loin aujourd'hui.

Bertrand MONTHUBERT

Que représentent les sommes totales investies dans les fondations universitaires ?

Philippe DELBUCCO

Nous ne le savons pas encore précisément.

Simone BONNAFOUS

D'autres fondations créées avant la loi avaient été constituées autour des réseaux thématiques de recherches avancées et des centres thématiques de recherche en santé. Ils avaient levé des fonds importants. Un certain nombre d'universités sont attentives à ne pas mettre en place des systèmes concurrentiels sur un même espace territorial. Que doit faire une université qui comprend en son sein une faculté de médecine et qui a déjà une ou deux fondations par le biais de ces réseaux ? Il faut prendre en compte cette réalité.

L'évaluation

Philippe DELBUCCO

Je profite de la présence de parlementaires pour leur faire part de ma perplexité sur la question de l'évaluation. Je suis un « bébé LOLF ». Depuis que je travaille dans l'enseignement supérieur, on m'a toujours expliqué que la LOLF primait. Or, les deux principes clés de la LOLF sont l'efficacité et l'efficience. Une fenêtre de tir vient de s'ouvrir, puisque l'on sort du système San Remo, vieux de 20 ans. On nous dit à présent qu'un nouveau système d'allocations des moyens sera construit collectivement, le système SYMPA.

Cependant, ce nouveau modèle ne prend absolument pas en considération l'efficience. Lorsque l'autonomie a été décidée, tous les présidents d'universités ont compris qu'il leur fallait choisir un projet de développement pour leur université et que des moyens et des outils leur seraient donnés pour atteindre ces objectifs.

Nous sommes tous d'accord pour dire que cela contribuera à améliorer la performance globale du système. Nous avons un système d'allocation des moyens que nous ne remettons pas en cause : la plupart des indicateurs qui permettent de moduler les subventions aux universités aujourd'hui sont d'ores et déjà des indicateurs de performance : le taux de réussite, le taux de présence aux examens, etc. Lorsque l'on compare deux universités, l'une avec 15 000 étudiants et 800 emplois et l'autre avec 15 000 étudiants et 2 500 emplois, on peut penser qu'une université a plus de chance de conduire des étudiants à l'examen en les faisant travailler en petits groupes lorsque le taux d'encadrement est plus important. Autrement dit, les indicateurs d'activité de ce modèle sont déjà pour moi des indicateurs de performance...

Selon moi, il en va de la réussite de l'autonomie. L'autonomie ne réussira que si nous donnons à toutes les universités les mêmes chances de conduire leurs projets de développement. Pour tant, le cabinet de la Ministre semble refuser d'intégrer l'efficience dans le système d'allocation des moyens.

Il y a eu une grande transparence au cours des réunions de travail que nous avons eues avec le cabinet de la Ministre et la DGC. Nous avons ainsi eu accès à toutes les données du système d'allocation des moyens 2009. Nous avons apporté la preuve, qui n'a pas été contestée par la Ministre, que le modèle que nous allons adopter est biaisé. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer le système d'allocations des moyens en 2009. Supposez que chaque université dispose du même nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs. Le modèle indique qu'aucune université n'est sur-dotée ni sous-dotée. Retirez à présent 100 emplois à une université A et placez-les dans une université B. En sortie, le modèle indique que l'université A a un déficit de 70

emplois et lui supprime 750 000 euros de crédits. Non seulement le nouveau modèle n'inclut pas l'efficacité mais il est en plus biaisé.

Jacques FONTANILLE

Je confirme que le Ministère ne prend pas en compte la demande que nous avons formulée et répétée de mettre en place un coefficient d'efficacité dans le modèle.

Alain CLAEYS

Le Parlement avait pourtant bien prévu l'efficacité.

Jacques FONTANILLE

Dans la politique actuelle relative à l'enseignement supérieur de notre pays, deux modèles se chevauchent et entrent en contradiction. Un premier modèle est inspiré par la loi organique qui s'applique à toutes dépenses publiques, la LOLF. Il repose sur les principes rappelés par Philippe DULBECCO visant à optimiser l'ensemble du système d'enseignement supérieur français et à faire en sorte que tous les établissements disposent des meilleures conditions possibles pour réaliser les projets en fonction de leurs moyens. Le second modèle, qui relève de ce que j'appelle la « shanghaïisation » de la politique universitaire, consiste à penser que l'ensemble du système sera puissant si certaines universités sont très puissantes et mise à la hauteur des universités reconnues au plan international.

La grande majorité des présidents d'université préfèrent le premier modèle. La contradiction entre ces deux modèles se retrouve dans les arbitrages rendus sur le système d'allocation. Pour une grande part, ce système d'allocation suit le premier modèle mais certains de ces aspects relèvent de l'autre modèle. Nous pensons que les universités françaises seraient toutes plus puissantes si l'on appliquait jusqu'au bout le premier modèle, qui, je crois, ne vas pas à l'encontre de la visibilité internationale des établissements de notre pays.

Bertrand MONTHUBERT

Le calcul de la dépense par étudiant mériterait d'être clarifié dans le budget global ; pouvez-vous donner des précisions ?

Jacques FONTANILLE

Aucun des modes de calcul n'utilise les mêmes périmètres. Tant que l'on n'aura pas stabilisé les choses sur ce plan, aucun consensus ni aucun diagnostic ne sera possible. Ainsi, les chiffres publiés par le Ministère sont ceux de la dépense de ce ministère. Or la dépense publique en matière d'enseignement supérieur et de recherche comprend aussi la dépense des collectivités territoriales, des CAF, des ménages, etc.

Simone BONNAFOUS

Cette question devrait faire l'objet d'une note qui devrait paraître dans les semaines qui viennent. Les moyens investis dans l'enseignement supérieur et la recherche ont augmenté ces dernières années et le nombre d'étudiants a baissé. On sait que ce coût moyen ne veut rien dire en lui-même car, entre des étudiants de la Sorbonne et des étudiants de Polytechnique, il existe un fossé gigantesque.

Professions paramédicales

Alain CLAEYS

Vous avez tout à l'heure évoqué la question de l'intégration des professions paramédicales dans le système universitaire. Nous avons demandé, en région, que cette catégorie professionnelle soit intégrée dans le système universitaire qui est, de par la loi, un système d'Etat. Nous arriverions, si l'on passait à cette « universarisation » des professions paramédicales, à une aberration, qui est que les régions seraient les pilotes. Or ce système est largement déficitaire : le coût par étudiant dans ce secteur est assumé par les familles. Les professions qui seront intégrées nous demandent à disposer des mêmes droits que les autres étudiants du pays.

Nous aimerions avoir une position de la CPU sur ce sujet. Il ne suffit pas de dire que des conventions seront signées entre l'Etat et les régions et que les groupements de coopération sanitaire dépendraient des universités. Nous sommes inquiets.

Lionel COLLET

La CPU est favorable à ce que soient intégrées dans l'université, pas uniquement par convention, toutes les formations paramédicales qui relèvent du Ministère de la santé. Les grands volumes que cela représente ne permettraient cependant pas une intégration rapide dans l'université. C'est pourquoi la solution que nous proposons est une solution transitoire : un conventionnement entre les IFSI déjà existant et les universités.

Il est vrai que la région est associée à ce dispositif. La loi de décentralisation a permis aux régions de récupérer des formations paramédicales. Le paradoxe veut que ce que les régions ont récupéré finisse par revenir à l'université, les régions risquant de ce point de vue de ne jouer que le rôle de boîtes aux lettres, alors que votre rôle dans l'investissement du patrimoine est très important. Nous savons signé il y a peu une convention avec l'Association des régions de France dans le cadre de laquelle ce sujet sera débattu.

Simone BONNAFOUS

Une réunion technique se tiendra entre les chargés de mission de l'Association des régions de France et la CPU sur la question des IFSI et des sages femmes. Une réunion politique sera organisée avant Noël. Un dialogue direct entre les régions et la CPU sur ce sujet est souhaité.

Lionel COLLET

Il me semble que ce sujet nous entraîne sur une question de fond, cruciale, qui est celle des besoins de la Nation en professionnels de santé. C'est la question du *numerus clausus*, dont on parle souvent en matière de formation des médecins mais que l'on oublie souvent pour les professions paramédicales. Cette contrainte sur les flux est contournée dans la mesure où il suffit à un Français d'aller se former hors de France. A titre d'exemple, en 2008, la France a diplômé 1 500 kinésithérapeutes et 1 000 Français étaient diplômés en Belgique cette même année.

Jean-Pierre FINANCE

La solution actuelle est une solution transitoire, comme cela a été dit, mais elle demeure complexe. Nous avons utilisé un dispositif franco-français, consistant à distinguer le grade de licence du diplôme de licence. Le grade de licence sera corrélé à l'obtention du diplôme d'Etat. En fait, il n'y a pas de délivrance de grade de licence ; ce n'est qu'une conséquence mécanique de la délivrance d'un diplôme d'Etat.

Le problème est que la capacité d'intervention du monde universitaire dans la préparation de ce diplôme d'Etat est, en l'état, assez réduite. Nous ne pourrions pas garantir complètement la qualité globale de la formation sur un système complexe. Tien qu'en Lorraine, il existe 17 IFSI. La

question est de savoir comment sortir de cette solution transitoire pour aller vers l'intégration réelle dans l'université de ces filières, comme c'est le cas dans beaucoup de pays du monde.

Autonomie des universités, nouvelle gouvernance

Alain CLAEYS

Vous avez émis des réserves sur la prime majoritaire. Que lui reprochez-vous exactement ?

Lionel COLLET

La prime majoritaire a vocation à dégager une majorité. Or, il est difficile d'en dégager une quand il existe deux collèges différents.

Simone BONNAFOUS

Au cours des dernières élections, l'on a assisté soit à des campagnes monocolores, avec des problèmes parfois d'expression de minorité, soit, inversement, à des oppositions front contre front. Du fait de cette prime, dans certains établissements, une liste très fortement majoritaire, du côté des professeurs, s'opposait à une seconde liste, également très majoritaire, du côté des maîtres de conférences. Nous n'avons donc pas estimé que cette prime, surtout dans la mesure où elle ne porte que sur 7 ou 8 membres, dans un système à un tour, a produit des effets souhaitables d'un point de vue politique.

Lionel COLLET

Cette prime radicalise souvent les relations entre les collèges A et B à l'intérieur d'un établissement. Ce n'était pas le cas avant la LRU.

Jean-Pierre FINANCE

La variation tient aussi au fait que l'on ne travaille plus par secteur disciplinaire. Les listes se constituent selon une approche globale, transversale à l'université. Cela change assez fortement les choses. Ce n'est pas un compromis entre deux ou trois collèges.

Jacques FONTANILLE

Notre impression a été celle d'un changement de nature assez profond de l'élection. Ces élections ont été précédées de campagnes telles que nous n'en n'avions jamais connu dans les universités. Le résultat est que le président se trouve élu non pas par trente personnes, comme cela a été affirmé parfois, mais bel et bien par toute la communauté universitaire. Certes, lorsque nous sommes en présence d'une majorité écrasante du fait de la prime majoritaire, il arrive que la majorité en place doive aider l'opposition à exister un peu pour que la vie démocratique se déroule correctement... Je pense cependant que le nouveau système est meilleur.

Daniel FASQUELLE

Que faudrait-il faire pour améliorer encore les choses en matière d'élection du président ?

Simone BONNAFOUS

La question est simple : faut-il avoir un système majoritaire ou un système proportionnel ?

Daniel FASQUELLE

Il existe entre ces deux modèles un grand nombre de variations possibles.

Simone BONNAFOUS

Un comité de suivi de la loi LRU fera prochainement des propositions. Nous lui avons signalé cette difficulté.

Alain CLAEYS

Quel est votre bilan de l'élection ?

Simone BONNAFOUS

Il est difficile de faire un bilan précis. Pour une bonne partie de ces élections, elles étaient des confirmations d'élections.

Daniel FILÂTRE

Nous avons assisté à des oppositions assez fortes entre collèges A et collèges B.

Jean-Loup SALZMANN

Dans mon université, après une bataille assez âpre, j'ai finalement obtenu la majorité en collège A et en collège B. L'ancien système m'aurait rendu la tâche plus difficile. Je suis plutôt dans la situation dans laquelle j'ai du mal à faire vivre une opposition...

C'était la première fois que mon université a eu un débat de fond sur les orientations politiques de la direction de l'université. Les taux de participation ont été très importants, de l'ordre de 90 % chez les professeurs, de 70 % chez les maîtres de conférences, etc.

Jacques FONTANILLE

Nous avons assisté à un renouveau du débat démocratique universitaire, contrairement à ce que certains prévoyaient.

Lionel COLLET

Je pense que ce débat de fond aurait eu lieu à l'occasion de ces élections, prime majoritaire ou non.

Philippe DUBELCCO

J'ai bénéficié d'une importante majorité dans mon université et je ne m'en plains pas. La démocratie existe certes au moment des élections mais aussi au moment du fonctionnement. Il ne faut pas oublier qu'il existe un conseil scientifique, un conseil de la vie et des études universitaires et qu'il y a un CTP ! A nous de nous débrouiller, si nous avons la chance d'avoir un conseil d'administration qui fonctionne bien, pour organiser la démocratie universitaire.

J'ai connu les deux régimes de gouvernance : j'ai le sentiment que, dans le cadre de ces nouveaux conseils d'administration, on ne travaille plus sur les mêmes dossiers, que les discussions portent sur des enjeux plus stratégiques, que l'on avance plus vite.

Bertrand MONTHUBERT

Que pensez vous du nombre d'élus au CA ? Un des aspects de la réforme était de réduire le nombre d'administrateurs de 60 administrateurs à 30. Est-ce pour vous une amélioration ?

Simone BONNAFOUS

Je crois que la majorité des présidents d'universités ne regrettent pas cette réduction.

Jean-Pierre FINANCE

On a expliqué qu'avec la LRU, le président allait acquérir de grands pouvoirs. Mon expérience est que j'avais tout pouvoir dans le cadre d'un conseil d'administration d'une soixantaine de personnes. Aujourd'hui, au contraire, un conseil d'administration d'une université est une réunion qui doit se préparer d'une manière plus sérieuse. Dans mon université, le CA se réunit 5 à 6 fois par an ; nous essayons de consacrer ces réunions à des questions stratégiques.

Simone BONNAFOUS

Le fait de passer à 30 membres a rendu très conscients de l'importance de leur rôle les membres de ces conseils. Mon sentiment est que les administrateurs sont extrêmement sérieux et travaillent énormément les dossiers. Ils se sentent responsables. Les étudiants qui participent à ces conseils sont, eux aussi, très engagés.

Daniel FILÂTRE

Le président n'a pas plus de poids mais plus de devoir, le conseil d'administration ayant nécessairement plus de responsabilités. Le CTP est une instance lourde à gérer pour les présidents d'universités.

Tous les acteurs de l'université utilisent les données de la réflexion stratégique pour alimenter l'université. La réflexion stratégique n'aboutit pas tout de suite à la décision mais elle fait évoluer le référentiel politique global de l'établissement.

Henri MARTIN

Le fait que l'on ait mis en place des CTP dans les universités a deux conséquences positives. Tout d'abord, les IATOSS et les enseignants siègent dans la même instance syndicale représentative. Ils dialoguent et découvrent mutuellement les problématiques qui les concernent. Ensuite, des sujets qui étaient assez insuffisamment évoqués en CA sont abordés en CTP. Cela fait progresser le dialogue social au sein des universités.

Yves LECOINTRE

A Nantes, nous avons mis en place une Commission permanente du conseil d'administration, dans laquelle sont étudiés tous les dossiers en amont. De sorte qu'en CA, ces sujets font l'objet de votes bloqués. Cela permet de gagner du temps et d'avoir des discussions stratégiques.

Daniel FASQUELLE

Pour ce qui est de la représentation des disciplines dans la nouvelle gouvernance, des craintes avaient été exprimées. Parvenez-vous à assurer une représentation suffisante des disciplines au sein des Conseils d'administration ?

Lionel COLLET

La LRU indique que les élections doivent se dérouler sur la base de listes dans lesquelles les grands secteurs doivent être représentés. Il est cependant possible, compte tenu des contextes, que toutes les disciplines ne soient pas représentées dans toutes les listes. Cette question renvoie au débat sur la place des conseils centraux et la place des composantes. La loi n'évoque qu'assez peu les composantes.

Jacques FONTANILLE

Le législateur a peut-être été sage de ne pas inscrire de demandes particulières dans la mesure où la situation des universités est très diverses s'agissant de la composition disciplinaire ; certaines sont concentrées sur un petit nombre de disciplines, d'autres sont très éclatées et ont toute la gamme des disciplines. Ainsi, la prise en compte de la différence disciplinaire est nécessairement différente selon les établissements. Dans un établissement totalement pluridisciplinaire, la solution peut-être de mettre en place un organe de concertation entre les secteurs disciplinaires qui préparent les décisions du CA quand celles-ci portent sur des questions de répartition des moyens entre les disciplines.

C'est là tout l'enjeu de la mise en œuvre du dialogue social et budgétaire avec les composantes et les secteurs disciplinaires, dialogue qui ne peut pas se tenir dans le cadre du conseil d'administration. Le fait de séparer les deux, c'est-à-dire le fait que le CA prenne les décisions stratégiques lorsque les concertations entre les secteurs disciplinaires ont été stabilisées, est une bonne solution.

Alain CLAEYS

La loi n'était pas suffisamment précise mais vous avez spontanément créé des instances pour combler cette lacune. Il serait intéressant d'organiser un document comparatif de ce qui se fait dans les universités, pour mettre en avant les solutions les plus efficaces aujourd'hui. Une université peut faire des choix stratégiques parfois au détriment des composantes. Il faut être à l'écoute des deux légitimités et des deux logiques.

Jean-Pierre FINANCE

Il faut examiner les deux adaptations qui se mettent en place. Je vois deux questions principales. De quelles façons certains groupes disciplinaires participent directement ou au travers des statuts à la gouvernance générale pour ne pas se voir imposer des décisions ? Une fois que les décisions ont été prises et que les financements et les moyens sont partagés, quel est le niveau de délégation qui est donné par le centre à chacun des responsables de composantes, par exemple ? Dans un ou deux ans, il faudrait faire un bilan de la gouvernance des universités et de l'autonomie des composantes.

PRES

Lionel COLLET

S'agissant des PRES, il faut souligner d'emblée leur grande hétérogénéité. Hétérogénéité territoriale, d'abord : PRES d'académie, PREs de région, d'interrégion, etc. ; hétérogénéité dans les missions, ensuite : certains PRES sont de simples structures de mutualisation de services, d'autres sont des éléments fondateurs d'une recomposition du site, comme à Aix-Marseille, dans une logique semble-t-il de fusion des trois universités.

Le PRES peut tout faire. Mais l'on ne peut pas faire aujourd'hui l'économie d'une réflexion sur l'organisation en territoire et sur la place des PRES par rapport aux universités autonomes. Qu'est-ce qui doit être du ressort de l'Université autonome ? Qu'est-ce qui doit être du ressort du PRES ? Pourquoi une université, au moment où elle reçoit la compétence de la masse salariale, la transférerait-elle au PRES ?

En réalité, l'ordre dans lequel les politiques sont faites pose problème. Pour illustrer mon propos, disons qu'il est difficile de mettre en place l'intercommunalité avant de renforcer le pouvoir des communes ! C'est pourtant ce schéma qui a été suivi avec les PRES en 2006 et les universités autonomes en 2007. Une réflexion de fond doit être engagée sur l'organisation en France de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au moment du lancement des PRES, certains les assimilait à des futures *graduate school*, rassemblant master et doctorat, l'université devenant à terme un collège universitaire. Cette conception avait suscité une levée de bouclier de la communauté universitaire, qui ne veut pas dissocier la licence du master car elle ne veut pas dissocier l'enseignement et la recherche. La crainte est que le collège universitaire introduise une secondarisation du supérieur. D'autres ont pensé que c'était une bonne solution, les jeunes après le baccalauréat étant souvent enclins à suivre des formations très encadrées, qu'il s'agisse de prépas, de BTS ou d'IUT. En 2006, d'autres estimaient impossible de réformer l'enseignement supérieur en France ; la seule issue envisagée étant de créer une structure superposée qui, petit à petit, absorberait les compétences des universités.

Tout cela doit à présent être analysé. Je pense pour ma part que l'organisation des études en France est inadapté à ce découpage universitaire entre collège universitaire et *graduate school* pour certaines formations et compte tenu du statut des enseignants chercheurs.

Aujourd'hui, que constate-t-on ? Le PRES n'est évoqué qu'une seule fois dans la LRU, à propos des comités de sélection qui peuvent être abordés au niveau du PRES lorsque ces comités sont communs à plusieurs universités. Pourtant, depuis 2007, le Gouvernement charge les PRES de missions qui n'étaient pas des missions d'origine. Le Plan Campus, par exemple, est porté quasiment partout par les PRES.

En outre, des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle ont été créés. La circulaire avait évoqué la possibilité que cela soit fait au niveau du PRES. Le PRES n'a pourtant pas vocation à s'occuper d'insertion professionnelle du diplômé d'un IUT ou d'une licence professionnelle ! Le PRES suit en principe une logique doctorale... Nous travaillons à proposer des améliorations sur les PRES.

La LRU autorise les universités à créer des fondations, qu'elles soient universitaires ou partenariales. Les universités sont parties dans une logique de création de fondation. Un an après, les PRES sont eux aussi autorisés à créer des fondations ! Cela signifie que des universités qui ont créé des fondations, sur un site donné, peuvent entrer en compétition avec un PRES...

Jacques FONTANILLE

Je crois aussi que le Plan Campus a donné une coloration nouvelle aux PRES. Sur le fond, les PRES sont là pour réorganiser notre enseignement supérieur, en accroître la visibilité, etc. Dans l'ensemble, toutes les universités ont joué ce jeu. Chacun invente une forme et des objectifs adaptés à son contexte.

Daniel FASQUELLE

Le mouvement de fusion des universités a-t-il vocation à se poursuivre ?

Lionel COLLET

Le mouvement de réorganisation et de recomposition à l'intérieur d'un PRES peut aller dans quelques cas à des fusions.

Simone BONNAFOUS

Certains PRES ont fait le choix de privilégier le rapprochement entre grandes écoles et universités et pour lesquelles la question de la fusion des universités est très secondaire. Il y a aura probablement des choix différents. Il n'y a pas de raison que ce qui fonctionne bien à Montpellier, par exemple, fonctionne aussi à Paris Est.

J'ai rencontré les représentations syndicales étudiantes. Elles sont extrêmement interrogatives sur la représentation des étudiants dans les conseils d'administration des PRES. Ils m'ont dit qu'ils se sont battus pour être présents dans les conseils d'administration des universités mais que, si c'est ailleurs que tout se joue, il s'attacheront à être entendus sur les grands choix portés par les PRES.

Jean-Pierre FINANCE

Quand la loi sur les PRES est parue, l'idée était de leur faire porter une partie des éléments d'excellence d'un groupe d'universités. Les statuts d'EPCS étaient liés à cela. Or, nous nous

sommes rendus comptes deux ou trois ans après que les PRES avaient été utilisés pour faire d'autres choses, comme par exemple la mutualisation de services.

Marietta KARAMANLI

Cela est lié au calendrier. Certaines fonctions ont été raccrochées à des PRES car elles ne trouvaient pas leur place dans certaines universités.

Jean-Pierre FINANCE

Exactement. Cela veut dire que les statuts des EPCS, assez rigides, beaucoup trop précis dans la loi, devraient être revus dans le sens d'une plus grande souplesse. Il existe une quinzaine de PRES aujourd'hui, chaque forme en est intéressante.

Daniel FASQUELLE

Les PRES sont très importants pour les universités. Ils décloisonnent les établissements, ils permettent de créer de nouvelles équipes pédagogiques, etc. Il faut aller au bout de la démarche en créant des pôles d'excellence de proximité et en assurant une véritable mobilité des étudiants, voire des enseignants, au sein du réseau. Avec la baisse du nombre d'étudiants, certaines universités de proximité, atteignent des taux critiques. Certains masters devront fermer.

Lionel COLLET

Merci à toutes et tous. Cette rencontre a été très intéressante et nous serions heureux de pouvoir en organiser d'autres, en tenant compte naturellement de vos observations sur celle-ci.